



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole

Question écrite n° 1025

Texte de la question

M Alain Madelin attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les inquiétudes tout a fait justifiées des agriculteurs a l'egard des consequences decoulant des obligations d'uniformite, creees par la preparation de l'echeance 1992, qui vont bouleverser les usages et autres regles appliquees actuellement par les divers partenaires europeens. Il lui demande de bien vouloir lui preciser les mesures qu'il compte prendre pour preparer cette echeance. Il lui demande, egalement, s'il n'envisage pas de prevoir un calendrier progressif en ce qui concerne la mise en application des nouvelles regles.

Texte de la réponse

Reponse. - Conscient de l'inquietude des agriculteurs a l'egard des consequences de la communication de la politique sur la libre circulation communautaire definie dans le Livre blanc bis des denrees alimentaires, le Gouvernement francais a effectue une demarche formelle sous la forme d'un memorandum. La contribution francaise a recu un accueil favorable d'une large majorite d'Etats membres. De son cote, la commission a pris en compte certaines des remarques formulees et a propose, a l'occasion de sa communication sur l' « Avenir du monde rural », de promouvoir, dans le cadre de la politique agricole commune, une politique de qualite des denrees alimentaires comportant, en particulier, des mesures en faveur des labels et appellations d'origine. De la meme facon, la commission a inflechi sa position en prevoyant la possibilite d'adopter des dispositions a caractere sectoriel, considerees comme necessaires pour la mise en oeuvre d'autres politiques communautaires, telle la politique agricole commune. Le conseil informel des ministres de l'agriculture de Beaune, organise par la presidence francaise, a ete consacre a l'examen des principales propositions figurant dans la contribution francaise ; il a permis de constater l'interet des ministres a traiter de la qualite des denrees alimentaires. L'effort est maintenant porte sur un calendrier de presentation des mesures nouvelles annoncees par la commission pour repondre aux preoccupations qui lui ont ete presentees. Outre les mesures en faveur d'une protection, a l'echelle de la communaute, des labels et appellations, figure celle des denominations generiques, notamment des produits laitiers et des produits a base de viande.

Données clés

Auteur : [M. Madelin Alain](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1025

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2212